

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, lundi le 1^{er} juin 2020 à 19 h 30.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal(aux) – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 4 mai 2020 – Adoption
 - b) Procès-verbal du 8 mai 2020 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2020
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel (retiré)
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assurances collectives
 - d) COVID-19 – Infrastructures municipales
 - d.1) Hôtel de ville – Réouverture
 - d.2) Bibliothèque – Réouverture (retiré)
 - e) Délimitation du territoire – Panneau de route; mandat
 - f) Oriflammes et bannière « roll up » – Mandat
 - g) Morin Communication – Soutien technique
 - h) Semaine québécoise des personnes handicapées – Édition 2020
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 436-2 – Art. 39; modification
 - a.1) Dépôt et présentation

- a.2) Projet # 1
- a.3) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbaux des 28/04/2020, 07/05/2020 et 12/05/2020; dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
- c) COVID-19 – Dérogations mineures en contexte d’urgence sanitaire; consultations écrites
- d) COVID-19 – Processus d’adoption de règlements en contexte d’urgence sanitaire; consultations écrites
- e) Permis de construction – Mai 2020 et comparatifs 2019-2020

10) Urbanisme – PIIA

- a) Contrats de service – Plan J inc.
 - a.1) Hôtel de ville – Arrimage des plans au PIIA
 - a.2) Caserne – Arrimage des plans au PIIA
 - a.3) Rénovations résidentielles

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (19/05/2020); dépôt
 - a.1) *Retiré*
 - a.2) Rue des Bouleaux – Installation dos-d’âne
 - a.3) Chemin Herman-Lavigne – Demande d’utilisation d’emprise; Entreprise Grandmont
 - a.4) Chlorure de sodium – Saison 2020-2021; mandat UMQ
- b) Soumission(s) – Attribution (retiré)
- c) Bell – Chemin Terra-Jet 3^e rang de Wendover Nord; autorisation
- d) Abris d’abrasifs
 - d.1) Étude géotechnique – Mandat
- e) Cours d’eau Delage – Travaux de nettoyage (projet Gc-401); bassin versant; mandat
- f) Rue Saint-Louis (Principale au # 210) – Étude environnementale phase I; mandat

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)
- b) Aires de compensation des puits – Compensations 2020
- c) MDDELCC – Cahier des exigences environnementales; mise à jour; mandat

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Mai 2020

14) Office d’habitation Drummond (OHD)

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - a.1.1) Résol. # 5026.04.20 – Camp d’été; coûts 2020; modification
 - a.2) Aréna

- a.2.1) Résol. # 4931.02.20 – Réaménagement; autorisation; modification
- a.2.2) Rez-de-chaussée – Salles de toilette; rénovation
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- c) Maison des jeunes – Contribution 2020
- d) Fondation Mira – Demande de don

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/20

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5075.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5076.06.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- 4^e bulletin municipal COVID-19 d'ici 1 ou 2 semaines
- Prudence : sécheresse actuelle cause d'incendies
- Eau potable : on invite à utiliser avec parcimonie
- Camp de jour auront lieu
- Modules de jeux ouverts
- Bibliothèque St-Cyrille à venir

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(À huis clos, pas de période de questions)

5. PROCÈS-VERBAL(AUX) – ADOPTION

a) Procès-verbal du 4 mai 2020 – Adoption

5077.06.20 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020 tel que déposé avec les modifications au point 10 a) quant à la condition, pour l'obtention du permis, de mettre en place un aménagement paysager et de déposer un projet en ce sens au comité consultatif d'urbanisme durant le mois de juin 2020, et au point 10 c) quant aux conditions imposées pour la construction de la galerie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Procès-verbal du 8 mai 2020 – Adoption

5078.06.20 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5079.06.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mai 2020, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mai 2020	595 338,13 \$
Déboursés directs	Mai 2020	36 051,22 \$
Dépenses préautorisées	Mai 2020	24 867,04 \$
Rémunération globale	Mai 2020	103 339,51 \$
Remboursement des dépenses/Km	Mai 2020	0,00 \$
Total :		759 595,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel (retiré)

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assurances collectives

Considérant que, conformément au Code municipal et en conformité avec la Solution UMQ, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

Considérant que suite à un appel d'offres public, Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Considérant qu'advenant que la Municipalité joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

5080.06.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- que la Municipalité déclare d'abord qu'elle n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle elle souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;
- qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, la Municipalité autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuares inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;
- que la Municipalité confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;
- que l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;
- que la Municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuares inc.;
- que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel elle se joint;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) COVID-19 – Infrastructures municipales

d.1) Hôtel de ville – Réouverture

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4998.04.20, laquelle prévoyait un accès restreint à l'hôtel de ville, en fermant celui-ci au public jusqu'à nouvel ordre en raison de la crise de la COVID-19;

Considérant l'évolution de la situation, notamment les lignes directrices gouvernementales en matière de déconfinement;

Considérant les mesures mises en place par la Municipalité pour protéger ses employés et ses citoyens en prévision de la réouverture de l'hôtel de ville, notamment en restreignant le nombre de personnes pouvant se

trouver au même moment à l'hôtel de ville et en fournissant des directives et du matériel sanitaire adapté;

Considérant que malgré ce qui précède, la Municipalité continuera de privilégier les contacts sans présence physique entre ses employés et ses citoyens, notamment par téléphone ou par courrier électronique;

5081.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de permettre de nouveau au public l'accès à l'hôtel de ville;
- que pendant toute la durée de la crise de la COVID-19, des mesures de protection devront être prises pour assurer la sécurité des employés et des citoyens de la Municipalité à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Bibliothèque – Réouverture (retiré)

e) Délimitation du territoire – Panneau de route; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5082.06.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Morin Partenaire stratégique pour la conception d'un panneau de route pour l'identification des limites du territoire de la municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 mai 2020 et pour un montant d'environ 393,79 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Oriflammes et bannière « roll up » – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5083.06.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Morin Partenaire stratégique pour la conception de deux (2) visuels pour oriflammes, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 23 avril 2020 et pour un montant d'environ 1 017,53 \$ (taxes incluses);
- de retenir la proposition de Morin Partenaire stratégique pour la conception et l'impression d'une bannière « roll up », et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 28 avril 2020 et pour un montant d'environ 1 126,76 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Morin Communication – Soutien technique

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5084.06.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Morin Partenaire stratégique concernant une banque d'heures pour des besoins en direction artistique (consultation et conception), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 mai 2020 et pour un montant d'environ 4 139,10 \$ (taxes incluses);
- de financer la dépense à même le surplus du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Semaine québécoise des personnes handicapées – Édition 2020

Considérant qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

Considérant que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

Considérant que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

5085.06.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de rappeler la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2020 afin de sensibiliser la population à la cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 436-2 – Art. 39; modification

a.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 436-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 39 du règlement de lotissement # 436 relatif aux dimensions et normes d'aménagement des rues locales et collectrices, est faite aux membres du conseil et aux personnes assistant à la séance.

Dépôt du projet de règlement # 436-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

5086.06.20

a.2) Projet # 1

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 436-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 39 du règlement de lotissement # 436 relatif aux dimensions et normes d'aménagement des rues locales et collectrices;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 436-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 39 du règlement de lotissement # 436 relatif aux dimensions et normes d'aménagement des rues locales et collectrices.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux des 28/04/2020, 07/05/2020 et 12/05/2020; dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date des 28 avril, 7 mai et 12 mai 2020 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)

c) COVID-19 – Dérogations mineures en contexte d'urgence sanitaire; consultations écrites

Considérant que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

Considérant que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le

respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033, et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales;

5087.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);
- qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la Municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;
- que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courriel, à l'attention de monsieur Nicolas Dion-Proulx, ou par courrier, au bureau municipal situé au 4055 rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1C8, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;
- qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) COVID-19 – Processus d'adoption de règlements en contexte d'urgence sanitaire; consultations écrites

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les projets de règlement retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation de certains projets de citoyens sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale;

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de pouvoir poursuivre les processus d'adoption de règlements dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard des consultations publiques soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033, et ce, à l'égard de toute consultation publique devant être tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement municipal pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales;

5088.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que les consultations publiques devant être tenues dans le cadre du processus d'adoption de certains règlements municipaux puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire;
- qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la Municipalité expliquant notamment la nature du règlement et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant au projet de règlement;
- qu'une copie du projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la Municipalité ou sur demande;
- que les commentaires écrits quant aux projets de règlement pourront être transmis, par courriel, à l'attention de monsieur Nicolas Dion-Proulx, ou par courrier, au bureau municipal situé au 4055 rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1C8, au plus tard 15 jours après la publication de l'avis public;

- qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, le processus d'adoption du règlement en question pourra être poursuivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Permis de construction – Mai 2020 et comparatifs 2019-2020

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mai 2020 et du comparatif avec l'année 2019 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) Contrats de service – Plan J inc.

a.1) Hôtel de ville – Arrimage des plans au PIIA

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5089.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Plan J inc. pour l'arrimage des plans de rénovations de la façade de l'hôtel de ville au PIIA, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 mai 2020 et pour un montant d'environ 2 155,78 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Caserne – Arrimage des plans au PIIA

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5090.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Plan J inc. pour l'arrimage des plans de rénovations de la caserne au PIIA, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 mai 2020 et pour un montant d'environ 2 155,78 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Rénovations résidentielles

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5091.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Plan J inc. concernant une banque d'heures pour des consultations dans le cadre de projets résidentiels concernés par le PIIA , selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 mai 2020 et pour un montant d'environ 3 449,25 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. **TRAVAUX PUBLICS**

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (19/05/2020); dépôt**

a.1) ***Retiré***

a.2) **Rue des Bouleaux – Installation dos-d'âne**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/05/2020);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5092.06.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'implanter un dos-d'âne sur la rue des Bouleaux, à l'emplacement situé entre le 1430 et le 1440 rue des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) **Chemin Herman-Lavigne – Demande d'utilisation d'emprise; Entreprise Grandmont**

Considérant la demande d'utilisation de l'emprise municipale sur le chemin Herman-Lavigne faite par les Entreprises Grandmont;

Considérant que la demande de la requérante pourrait nuire aux travaux de fauchage et de nettoyage des fossés prévus en 2020 sur le chemin Herman-Lavigne;

Considérant qu'une lettre d'entente entre le ministère des Transports, la requérante et la Municipalité encadrera notamment les conditions d'utilisation de l'emprise municipale par la requérante;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/05/2020);

5093.06.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser les Entreprises Grandmont à utiliser l'emprise municipale sur le chemin Herman-Lavigne;
- que l'autorisation donnée est conditionnelle à l'approbation écrite, avant le début des travaux, du directeur des travaux publics;

- d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Chlorure de sodium – Saison 2020-2021; mandat UMQ

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

5094.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

- que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;
- qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumission(s) – Attribution (retiré)

c) Bell – Chemin Terra-Jet 3^e rang de Wendover Nord; autorisation

5095.06.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser les travaux pour la pose de nouvelle fibre optique, sur structures aériennes existantes, et dans une structure souterraine nouvelle, en plus d'élagage de la manière proposée au projet H45102 fourni par Bell et daté du 20 mai 2020;
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Abris d'abrasifs

d.1) Étude géotechnique – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5096.06.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de l'abri pour l'entreposage d'abrasifs au garage municipal, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 5 mai 2020 et pour un montant d'environ 6 869,76 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Cours d'eau Delage – Travaux de nettoyage (projet Gc-401); bassin versant; mandat

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4686.09.19, laquelle prévoit de poursuivre les démarches pour faire effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Delage et de financer la dépense encourue en répartissant cette dernière entre les propriétaires concernés sur la base des superficies contributives au cours d'eau;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5097.06.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition du Bureau de l'écologie appliquée pour la réalisation d'un rapport visant à déterminer le bassin versant dans le cadre des travaux de nettoyage (projet Gc-401) du cours d'eau Delage, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 mai 2020 et pour un montant d'environ 829,20 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Rue Saint-Louis (Principale au # 210) – Étude environnementale phase I; mandat

Considérant l'énoncé de la résolution # 4925.02.20 concernant les services professionnels pour la préparation des plans et devis en lien avec le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout entre la rue Principale et le # 210 de la rue Saint-Louis;

Considérant le rapport fait par la directrice générale;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5098.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme EXP pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site - phase I, et ce, selon les termes et conditions de l'offre reçue en date du 21 juin 2019 et pour un montant d'environ 3 219,30 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)

b) Aires de compensation des puits – Compensations 2020

Considérant l'énoncé de la résolution # 261.06.09 concernant les compensations à verser pour les aires de protection des puits pour les années 2009 et suivantes;

Considérant que l'indice du prix à la consommation au 31 décembre 2019 était de 2,70%;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5099.06.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de verser les sommes suivantes aux propriétaires concernés à titre de compensations pour l'année 2020 :
 - Yannick Flibotte : 2 809 \$
 - Ranch D.T. enr. : 68 \$
 - Ferme J.R. Lussier SENC : 275 \$
- de financer la dépense à même le surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) MDDELCC – Cahier des exigences environnementales; mise à jour; mandat

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4656.08.19, laquelle retenait la proposition de monsieur François Poulin pour la finalisation du document « Description des ouvrages d'assainissement (Chapitre II) de la station d'épuration et de traitement des boues de fosses septiques de Saint-Cyrille-de-Wendover incluant les postes de pompage et le réseau d'égout »;

Considérant que les résultats initiaux des débits d'eaux usées produits suite au prolongement du réseau d'égout municipal ont nécessité une analyse supplémentaire, et donc un investissement de temps supérieur par monsieur Poulin;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5100.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement de la facture 20F552 de monsieur François Poulin daté du 8 février 2020 et d'un montant de 6 941,62 \$, taxes incluses, pour la finalisation du document « Description des ouvrages d'assainissement (Chapitre II) de la station d'épuration et de traitement des boues de fosses septiques de Saint-Cyrille-de-Wendover incluant les postes de pompage et le réseau d'égout ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Mai 2020

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mai 2020 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

a.1.1) Résol. # 5026.04.20 – Camp d'été; coûts 2020; modification

5101.06.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution # 5026.04.20 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

5026.04.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de fixer les coûts d'inscription, pour la période du 29 juin au 21 août 2020, au camp d'été de la Municipalité comme suit :

- inscription au camp du lundi au vendredi de 9h à 16h : 400 \$
- inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7h à 9h ou de 16h à 18h : 150 \$
- inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 18h : 200 \$
- rabais pour le deuxième enfant inscrits demeurant à la même adresse : 20 %
- rabais pour le troisième enfant inscrit demeurant à la même adresse : 30 %
- rabais pour le quatrième enfant inscrit demeurant à la même adresse : 40 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna

a.2.1) Résol. # 4931.02.20 – Réaménagement; autorisation; modification

5102.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution # 4931.02.20 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant les démarches faites pour l'ajout d'un espace de rangement supplémentaire pour des équipements appartenant aux Chevaliers de Colomb;

Considérant que parmi les solutions envisagées la relocalisation du bureau du coordonnateur au rez-de-chaussée de l'aréna dans l'espace occupé par le restaurant permet la récupération d'un espace attenant au local des Chevaliers de Colomb;

Considérant que la solution choisie ne nécessite aucune modification de l'enveloppe extérieure du bâtiment, aucune démolition de mur ni aucun déplacement de fenêtre, mais simplement la construction de murs et la fermeture d'ouvertures dans certains murs existants;

Considérant que la Municipalité agira comme maître d'œuvre des travaux, qu'elle produira elle-même un croquis desdits travaux et qu'elle octroiera elle-même les contrats aux sous-contractants de son choix;

4931.02.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser les travaux de relocalisation du bureau du coordonnateur au rez-de-chaussée de l'aréna dans l'espace occupé par le restaurant;
- que l'autorisation demeure conditionnelle :
 - à ce que la Municipalité agisse, en tout temps, comme maître d'œuvre des travaux et qu'elle octroie elle-même les contrats au sous-contractant de son choix, notamment pour les travaux d'électricité;
 - à ce que les coûts pour l'exécution des travaux, incluant le matériel et la main-d'œuvre, qu'il s'agisse de sous-contractants ou d'employés municipaux, et les coûts de surveillance des travaux soient entièrement assumés par les Chevaliers de Colomb;
 - qu'un représentant dûment autorisé par les Chevaliers de Colomb signe, préalablement au début des travaux, l'estimé de coûts des travaux réalisés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2.2) Rez-de-chaussée – Salles de toilette; rénovation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/20 émis;

5103.06.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Céramique Pelchat déco inc. pour l'achat de céramique et d'une moulure en aluminium, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 14 mai 2020 et pour un montant d'environ 1 298,49 \$ (taxes incluses);
- de retenir la proposition de Deschênes et fils Ltée pour l'achat de toilettes, de lavabos et de robinets électroniques et de capteurs à batteries, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 novembre 2019 et pour un montant d'environ 4 653,65 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

c) Maison des jeunes – Contribution 2020

Considérant la demande de contribution datée du 18 mai 2020 en provenance de la Maison des jeunes l'Extension;

Considérant que la requérante est un organisme communautaire sans but lucratif;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4142.07.18 concernant la politique d'aide financière aux organismes communautaires;

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/20 émis;

5104.06.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de verser la somme de 11 500 \$ à titre d'aide financière à la Maison des jeunes pour la pour l'année 2020-2021;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à la réception du rapport financier avec rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Fondation Mira – Demande de don

Considérant la demande de don datée du 14 mai 2020 en provenance de la fondation Mira;

Considérant que la requérante est un organisme sans but lucratif;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/20 émis;

5105.06.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser la somme de 500 \$ à titre de don à la fondation Mira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/20

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 1^{er} juin 2020

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

(À huis clos, pas de période de questions)

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 29.

Signé :

Hélène Laroche, *mairesse*

Vincent Chalifour, *greffier*